

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PROCÉDURES DUES AU CORONAVIRUS - COVID 19

A partir du 1er avril 2020 jusqu'au 31 mai 2020 (sous réserve de modification)

Nous ne souhaitons pas que vous vous exposiez aux risques du coronavirus en quittant votre domicile. Nous avons mis à jour de **nombreuses** alternatives pour vous assurer le remplissage rapide des formulaires de demande. Même si aucune des méthodes les plus courantes répertoriées ci-dessous ne vous convient, nous vous aiderons à trouver un moyen approprié de traiter votre demande.

DEMANDES:

Si vous êtes en train de nous fournir un formulaire de demande initiale ou un formulaire de déclaration désigné pour l'un de nos programmes d'indemnisation, pour le moment, il n'est **PAS** nécessaire de faire certifier votre signature. Il vous suffit de les signer et de les envoyer par courrier ou fax, ou par email au moyen d'une copie scannée. Nous pouvons vous contacter pour vous faire savoir ce qui peut encore être nécessaire.

DOCUMENTS:

Une demande de nous fournir des documents supplémentaires pour pouvoir traiter ou approuver votre demande peut être jointe à cette lettre. Veuillez simplement nous envoyer ces documents par email sous forme de copie scannée ou sous forme de photo ou de fax. Vous pouvez également nous envoyer par email les informations dont nous avons besoin (concernant votre persécution ou les revenus).

Actuellement, il n'y a aucune obligation de faire certifier un document quelconque. Cependant, si nous vous avons demandé de nous fournir une pièce d'identité certifiée, vous pouvez nous envoyer un email avec une photo de vous-même détenant une pièce d'identité délivrée par le gouvernement. Vous pouvez également demander à votre agence de services sociaux locale de nous envoyer un email indiquant que vous êtes en vie.

Si vous ne pouvez pas profiter de l'une de ces méthodes, appelez-nous et nous trouverons d'autres solutions pour vous aider à rester chez vous. À l'heure actuelle, il existe de nombreuses façons d'utiliser le téléphone dont nous ne disposons pas par le passé.

CERTIFICATS DE VIE :

Si nous vous avons envoyé un certificat de vie initial ou des informations bancaires désignées pour l'Article 2 ou le Fonds CEE, vous pouvez nous fournir votre formulaire signé par le moyen de courrier, fax ou scan; vous n'avez pas besoin de faire certifier votre formulaire par un notaire.

Cependant, nous vous (ou quelqu'un d'autre agissant en votre nom) demanderons de nous fournir une photo de vous-même détenant une pièce d'identité délivrée par le gouvernement. Vous pouvez également demander à votre agence de services sociaux locale de nous envoyer un e-mail indiquant que vous êtes en vie.

Si aucune des méthodes n'est possible, veuillez nous contacter et nous trouverons un moyen de vous aider à rester à la maison.

Le plus important pour nous est votre santé. Si vous devez remplir un de ces formulaires et que vous n'êtes pas en mesure de vous conformer aux propositions suggérées, s.v.p., appelez-nous.

Numéros de téléphone:

- Tel Aviv +972 3 5194400
- Frankfurt +49 69 9707010
- Etats-Unis +646 536 9100

Veillez faxer à:

- +1-332-900-1668 (Etats-Unis)
- +972-03-624-1056 (Tel Aviv)
- +49-69-9707-0140 (Frankfurt)

Veillez envoyer vos courriels à:

- cprograms@claimscon.org (Etats-Unis)
- Infodesk@claimscon.org (Tel Aviv)
- A2-HF-CEEF2@claimscon.org (Frankfurt)
- IAA@claimscon.org (Appeals Authority)